



Charte d'accueil du nouveau-né et de ses parents en néonatalogie

- 1 Le service de néonatalogie est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de soins de qualité pour toutes les familles et notamment dans la promotion de l'allaitement maternel.
- 2 Le personnel reçoit des formations adaptées, entre autres sur le respect du développement et des rythmes du bébé, la prise en charge de la douleur et l'allaitement maternel.
- 3 Avant la naissance, en cas d'hospitalisation ou si vous le souhaitez, vous pourrez rencontrer un membre de l'équipe pour avoir des informations sur le service de néonatalogie et sur l'alimentation de votre bébé.
- 4 A la naissance, votre bébé sera posé sur vous, en peau à peau, si son état clinique le permet avant son accueil en néonatalogie.
- 5 Si vous avez choisi l'allaitement maternel, nous vous accompagnerons dans sa mise en place et nous vous expliquerons comment exprimer et tirer votre lait en lien avec le service de maternité.
De même, si vous avez choisi d'alimenter votre bébé au biberon, nous vous accompagnerons dans cet apprentissage.
- 6 Si vous allaitez votre bébé, il recevra en priorité votre lait. Si des compléments sont nécessaires, ils seront donnés sur prescription médicale.
Selon son poids, votre bébé pourra recevoir du lait de femme du lactarium.
- 7 Votre bébé a besoin de votre présence, le service vous est ouvert 24h/24h. L'équipe vous aidera à installer votre bébé en peau à peau, vous associera aux soins et vous invitera à vous en occuper.
- 8 L'équipe vous aidera à repérer les signes d'éveil de votre bébé, afin de vous guider vers l'acquisition d'une alimentation autonome.
- 9 Une tétine pourra être proposée à votre bébé si besoin pour la stimulation de son oralité, pour l'apaiser ou lors de soins douloureux. Votre accord sera demandé.
- 10 Nous vous donnerons toutes les adresses utiles, notamment celle de la protection maternelle et infantile ainsi que celles des associations d'aide et de soutien à l'allaitement maternel afin de vous accompagner et vous soutenir dans votre rôle de parents.
- 11 Nous nous engageons à respecter le code international OMS qui vise à procurer une alimentation adaptée aux nourrissons en encourageant l'allaitement maternel et en utilisant correctement les laits industriels.